



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Ville de Viarmes
Mairie place Pierre Salvi

Multi-Accueil Les P'tits Loups
1 allée de Sully
95270 VIARMES
☎ 01.30.35.36.56.
Fax (mairie) : 01.34.09.26.20.
@ : les-petits-loups@viarmes.fr

Juillet 2020

Le présent document comporte 22 pages, numérotées de 1 à 22.

SOMMAIRE.

I. PROJET SOCIAL

- 1) INTRODUCTION
- 2) SITUATION DE LA VILLE DANS SON ENVIRONNEMENT
- 3) ETAT DES LIEUX DEMOGRAPHIQUES
 - 3.1) données générales
 - a) profil de la population
 - b) profil des familles
 - 3.2) offre d'accueil de la commune et structures de proximité
- 4) DONNEES CONCERNANT LE PARC IMMOBILIER DE VIARMES
- 5) ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA STRUCTURE
 - 5.1) historique
 - 5.2) modalités d'inscription
- 6) BESOINS RECENSES

II. PROJET EDUCATIF

- 1) INTRODUCTION
- 2) GENERALITES
 - 2.1) description des locaux
 - 2.2) l'équipe
 - 2.3) l'organisation du multi-accueil
- 3) D'UN POINT DE VUE EDUCATIF
 - 3.1) valeurs éducatives de l'équipe
 - 3.2) déroulement d'une journée au multi-accueil
 - 3.3) la prise en charge de l'enfant au quotidien
 - a) l'admission et l'adaptation
 - b) l'accueil du matin, l'arrivée au multi-accueil, la séparation
 - c) les transmissions
 - d) les soins d'hygiène corporels, le change
 - e) le repas/le goûter
 - f) le sommeil et le repos
 - g) l'accueil du soir, le départ et les retrouvailles
 - h) l'éveil
 - i) les moments festifs
- 4) le travail d'équipe
 - 4.1) les réunions
 - 4.2) la formation continue

III. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

- 1) FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE
- 2) MODALITES D'ADMISSION

- 2.1) L'affectation des 39 places
- 2.2) Les critères d'attribution des places

3) TYPES D'ACCUEIL PROPOSES

IV. PRESENTATION DES COMPETENCES MOBILISES

- 1) DIRECTRICE DU MULTI-ACCUEIL, ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS
 - 1.1) Principales missions
 - 1.2) Conditions de travail
- 2) ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS
 - 2.1) Principales missions
 - 2.2) Conditions de travail
- 3) AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU AIDE-AUXILIAIRE (CAP PETITE ENFANCE)
 - 3.1) Principales missions
 - 3.2) Conditions de travail
- 4) AGENT D'ENTRETIEN
 - 4.1) Principales missions
 - 4.2) Conditions de travail et contraintes
- 5) MEDECIN REFERENT
 - 5.1) Principales missions
 - 5.2) Conditions de travail et contraintes
- 6) INFIRMIERE REFERENTE
 - 6.1) Principales missions
 - 6.2) Conditions de travail et contraintes
- 7) LES STAGIAIRES

V. DEFINITION DE LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LE MULTI-ACCUEIL

- 1) PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES FESTIVES
- 2) LES SORTIES

VI. MODALITES DE RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

- 1) PARTENAIRES MUNICIPAUX
- 2) ORGANISMES EXTERIEURS.

I. PROJET SOCIAL

1) INTRODUCTION

Depuis quelques années le secteur de la petite enfance connaît une évolution importante en lien avec l'évolution de la société.

Le développement du travail des femmes, l'augmentation du temps partiel, les horaires variables ou décalés, la précarisation des conditions de travail constituent autant de facteurs d'évolution dans l'accompagnement des familles et plus particulièrement dans la prise en charge des enfants dans les structures Petite Enfance.

Les différents modes d'accueil doivent s'adapter pour prendre en compte cette évolution. Les lieux d'accueil de la petite enfance nécessitent un changement dans la conception du projet d'intervention vers l'enfant et sa famille, dans les pratiques professionnelles mais aussi concernant les demandes et les réponses proposées face aux problématiques familiales et sociales telles :

- ❑ la modification du rapport au travail (alternance de travail et de chômage)
- ❑ la précarité financière, psychoaffective et sociale
- ❑ l'évolution des structures de la famille (famille monoparentale, recomposée, ...)

Les structures sont des lieux de vie qui doivent permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir harmonieusement. Ce sont aussi des lieux de prévention, de protection et d'écoute du jeune enfant et de sa famille.

Les missions principales des structures d'accueil de la petite enfance doivent favoriser l'éveil et la socialisation des enfants, favoriser les liens entre les familles et les équipes professionnelles, promouvoir la participation des parents dans « la vie de leur enfant », soutenir les parents pour lutter contre l'isolement et enfin penser l'enfant dans sa globalité, son évolution et ses particularités.

2) SITUATION DE LA VILLE DANS SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE.

Viarmes se situe dans la vallée de l'Ysieux, au nord de la plaine de France, et à trente kilomètres environ au nord de Paris. La commune est limitrophe d'Asnières sur Oise, de Seugy, de Belloy en France, et de Saint Martin du Tertre.

Elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 du groupe d'intercommunalité appelée la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France regroupant 19 communes (Asnières sur Oise, Baillet en France, Bellefontaine, Belloy en France, Châtenay en France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny sous Bois, Lassy, Le Plessis Luzarches, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Montsault, Saint Martin du Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines sous Bois, Villiers le Sec)

Viarmes est desservie par la gare SNCF, sur le réseau transilien, sur la ligne de Paris Nord.

Elle se situe à environ 40 minutes de Paris.

3) ETAT DES LIEUX DEMOGRAPHIQUES.

Sources utilisées :

INSEE 2020

(Dernier recensement 2017)

3.1) Données générales

a) Profil de la population.

La ville de Viarmes compte 5240 habitants (population totale)

La part des femmes de plus de 15 ans représente 43.01% de la totalité de la population viarquoise.

La structure démographique est :

- ❑ 0-14 ans : 17,3%
- ❑ 15-29 ans : 16,9%
- ❑ 30-44 ans : 17,7%
- ❑ 45-59 ans : 22,6%
- ❑ 60-74 ans : 16,2%
- ❑ + 75 ans : 9,3 %

La population active occupée représente 76.8%, (tertiaire 85,5%, industrie 5,1%, construction 8,3%, agriculteurs 1,5%).

Le taux d'activité des femmes est de 73,9% de la population totale active.

Le taux de chômage concerne 7,6% de la population active, celui départemental est de 13,3% celui régional est de 8.1%, et celui national est de 8,9%

b) Profil des familles.

La part des ménages d'une personne est de 27,4%.

La part des ménages avec familles (couples avec enfants) est de 28,5% et celle des familles monoparentales est de 9%.

Le nombre de naissances enregistrées sur la commune en 2017 est de 54.

3.2) Offre d'accueil de la petite enfance sur la commune et structures de proximité.

Une seule structure d'accueil de la Petite Enfance est présente sur la commune : un Multi-Accueil offrant 39 places pour les enfants âgés de 10 mois à 4 ans (jusqu'à l'entrée en école maternelle).

En parallèle, 30 assistantes maternelles agréées libres domiciliées à Viarmes offrent 99 places d'accueil. Le Relais des Assistantes Maternelles dépendant de la Communauté de Communes aide et assiste les familles dans les procédures administratives dans l'emploi des assistantes maternelles, et offre un accueil-jeu pour les enfants.

Le service de Protection Maternelle et Infantile propose une permanence tous les jeudis matin pour les familles, à Viarmes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France, on trouve :

- Une halte-garderie itinérante offre un accueil pour tous les enfants de la Communauté de Communes sur les communes avoisinantes (Seugy, Maffliers, Baillet en France, Belloy en France, Saint Martin du Tertre).
- 3 micro-crèches de 10 places sont situées sur les communes de Saint Martin du Tertre, Belloy en France, Baillet en France.
- Une halte-garderie à Montsoulst
- Un Multi-Accueil sur la commune de Luzarches offre 35 places d'accueil.

L'entrée en école maternelle se fait à partir de 3 ans (année des 3 ans). Il n'y a pas d'admission en cours d'année pour les enfants plus jeunes, uniquement pour les nouvelles familles qui emménagent.

Une école maternelle privée accueille les enfants de 3 à 6 ans.

Un centre de loisirs sans hébergement existe et accueille les enfants d'âge scolaire, les mercredis et les vacances scolaires de 7h à 18h45.

Un accueil périscolaire fonctionne de 7h à 8h30 pour les primaires et les maternels et de 16h30 à 18h45 pour les maternels.

Des structures de proximité coexistent sur le territoire : consultation de Protection Maternelle et Infantile, Centre Communal d'Action Sociale, équipements sportifs (gymnase, stade, dojo), école municipale de musique, musée, bibliothèque, ludothèque.

L'entrée des enfants à l'école maternelle ne se faisant qu'en septembre, le Multi-Accueil peut donc accueillir des enfants âgés jusqu'à 3 ans $\frac{1}{2}$.

4) DONNEES CONCERNANT LE PARC IMMOBILIER DE VIARMES.

En 2017 (derniers chiffres INSEE) sont recensés 2319 logements (dont 2106 résidences principales, 53 résidences secondaires et 160 logements vacants)

5) ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA STRUCTURE

5.1) Historique.

A sa création, la structure s'appelait halte-garderie. Le nom de MULTI-ACCUEIL est apparu en 2009, lors du projet d'extension.

La halte-garderie a été créée en 1991. L'accueil se faisait au départ dans le hall de la salle Saint Louis. Sa capacité d'accueil était alors de 12 enfants, et l'ouverture se faisait les mardis et jeudis de 9h à 11h45 ainsi que les vendredis de 9h à 16h45.

En 1994, la plage horaire fut élargie, désormais l'accueil des enfants avait lieu les mardis et vendredis de 8h45 à 16h45, et les jeudis de 8h45 à 11h45.

En 1995, la halte-garderie intégra un nouveau bâtiment au 1 allée de Sully (juste à côté de la salle Saint Louis) et la capacité d'accueil fût portée à 15 enfants.

Puis en 2006 la capacité fût portée à 18, et l'ouverture maintenue sur 3 journées (mardi, jeudi et vendredi) de 8h45 à 16h45.

En septembre 2007, une journée d'accueil supplémentaire fût accordée et la plage horaire d'accueil augmentée. A cette date, l'ouverture était les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h.

En 2009 le projet d'extension fût lancé. Pendant la durée des travaux les enfants furent accueillis dans un autre bâtiment (ancien gîte d'étape) un peu à l'écart du centre-ville.

En septembre 2012, le bâtiment allée de Sully entièrement réaménagé permit une extension de la capacité d'accueil à 39 enfants.

En septembre 2013, le projet se termine par l'élargissement du temps d'accueil. Le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les enfants accueillis sont âgés de 10 mois à 4 ans.

5.2) Modalités d'inscription.

Les familles souhaitant un accueil au Multi-Accueil doivent effectuer une préinscription auprès de la directrice de la structure. Elles doivent être domiciliées à Viarmes ou sur les communes de la Communauté de Communes Carnelle- Pays de France.

L'attribution des places se fait en commission en fonction des disponibilités et de la date de préinscription.

6) BESOINS RECENSES.

Ils se font surtout directement auprès de la direction du multi-accueil. Les familles en demande auprès des autres services (mairie, PMI...) sont redirigées vers la structure ou le Relais des Assistantes Maternelles.

Toutes les demandes des familles pour un accueil collectif sont enregistrées par la directrice, sur une liste informatisée gérée par le biais d'un logiciel.

Une liste d'attente existe. Au cours de l'année, la directrice peut contacter, après avis de la Commission d'Attribution des Places, les familles dès qu'une place d'accueil se libère.

Dans tous les cas les familles sont contactées, après l'avis de la Commission d'Attribution des Places au cours du mois d'avril pour un accueil de leur enfant au mois de septembre suivant.

45 enfants sont inscrits pour l'année 2019/2020.

II. PROJET EDUCATIF.

1) INTRODUCTION.

Le Multi-Accueil est un lieu d'accueil où l'enfant vient rencontrer d'autres enfants d'âges différents, d'autres adultes. Nous devons lui donner l'envie de découvrir ce milieu inconnu, de pouvoir s'épanouir, de faire ses premiers pas vers la vie en groupe, l'autonomie. Notre rôle est également de l'aider dans sa relation avec les autres, de lui apprendre les règles sociales (convivialité, échange, partage, respect...).

C'est aussi un lieu où les parents doivent se sentir écoutés.

2) GENERALITES

2.1) description des locaux :

De l'entrée du Multi-Accueil à la salle de vie :

Le hall d'accueil mène au vestiaire des enfants (avec les casiers personnels, 2 plans de change), et au bureau de la direction.

Du vestiaire on accède directement à la salle de vie.

Le RDC est composé d'une grande salle de vie (que l'on sépare parfois en 2 à l'aide de barrières), d'une salle de bain, de la salle de restauration (et d'activités). De la salle de vie on accède à la zone dortoir par un couloir.

L'étage est accessible par l'escalier depuis la salle de vie, ou par l'ascenseur depuis le hall d'entrée.

Les différents espaces sont occupés par les membres de l'équipe avec chacun un petit groupe d'enfants.

2.2) l'équipe.

Elle est composée de 8 membres permanents et de 2 membres vacataires :

- 1 directrice Educatrice de Jeunes Enfants
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants
- 3 Auxiliaires de Puériculture
- 2 Aide-Auxiliaires
- 1 agent technique
- 1 médecin référent
- 1 infirmière référente

2.3) l'organisation du Multi-Accueil

Les enfants sont accueillis de 10 mois à l'entrée à la maternelle.

Si l'espace est commun pour tous les enfants, avec l'équipe le choix a été de faire des petits groupes d'enfant en fonction de leur âge.

Un groupe de bébés est encadré par 2 professionnels, un groupe de moyens par un autre et le groupe, plus important, de grands est encadré par 3 professionnels.

Pour une structure d'une capacité d'accueil comme celle-ci, il est important de pouvoir proposer des espaces et des temps qui correspondent aux différents rythmes des enfants de la même tranche d'âge. Cette organisation permet à chaque enfant de ne pas être bousculé dans ses apprentissages et de garder une corrélation entre ses capacités et ce que nous lui proposons au sein du multi accueil (aménagement de l'espace, jeux, ...).

Des temps inter-âge sont organisés dans la journée, lors des accueils (matins et soirs), les mercredis et aussi pendant les vacances scolaires, en fonction des effectifs.

Les enfants sont ainsi en inter-âge le matin jusqu'à 9h30 et le soir à partir de 16h/16h30. Les temps communs permettent notamment aux enfants de se retrouver pour d'autres jeux, et pour les fratries.

Pour davantage de cohérence, aucune arrivée au multi-accueil n'est souhaitée entre 11h30 et 13h. Cela permet aux professionnels d'être complètement disponibles auprès des enfants pendant les temps de repas et de change.

3) d'un point de vue éducatif

3.1) valeurs éducatives de l'équipe.

Pour l'enfant, les objectifs de l'équipe sont les suivants :

- Respecter les besoins individuels, la diversité des rythmes biologiques
- Favoriser son autonomie, c'est-à-dire l'accompagner sans faire à sa place
- Verbaliser ce que l'on va lui faire/ ce que l'on lui fait
- Assurer son bien-être
- Favoriser les conditions propices à son développement

Les valeurs retenues sont :

- Le respect
- L'autonomie
- Le bien-être.

Ces valeurs permettent à l'équipe de réfléchir sur son quotidien, sur la façon de les appliquer à tout moment de la journée pour chaque enfant et chaque famille accueillis.

3.2) Déroulement d'une journée au Multi-Accueil

La journée s'organise autour de certains temps forts :

- **8h-9h30** : les enfants de tous les âges sont accueillis dans la salle de vie du RDC.
- **9h** : collation. Elle permet aux enfants de s'hydrater, de se retrouver pour un temps calme.
- **9h15-9h30** : regroupement autour d'histoires ou comptines pour temps calmes
- **9h30-11h à 11h30** : jeux libres et/ou dirigés. Les temps de jeux, d'activités, sont rythmés et organisés en fonction de ces temps forts de la journée et adaptés à l'âge, au développement et aux compétences de l'enfant. Les enfants sont pris en charge par un professionnel par petits groupes.
- **11h-12h30** : Les repas. Pour les plus jeunes ils sont donnés à la demande en fonction des besoins des enfants.
- **12h-13h** : temps de change
- **13h-15h** : temps de repos, sieste. Tous les enfants sont couchés à la demande en fonction de leurs besoins et de leur rythme tout au long de la journée.
- **15h30-16h** : temps du goûter par groupe ou en individuel.
- **16h/16h30 à 18h** : jeux libres et/ou dirigés (pâte à modeler, dessin, motricité...), en petits groupes ou en commun selon les effectifs.

Pour nous, il est essentiel de veiller aux besoins individuels de chaque enfant dans un esprit de collectivité et de groupe. Les temps forts de la journée sont facilement repérables pour l'enfant qui n'en sera que plus rassuré. Des rituels rythment le temps et servent de repères. De petites habitudes s'installent et permettent à tous de s'inscrire dans une dynamique commune : les enfants ont un cadre accueillant et sécurisant, propice à la découverte et au plaisir.

3.3) La prise en charge de l'enfant au quotidien

a) l'admission et l'adaptation,

Lors de l'admission de l'enfant, un entretien a lieu avec la directrice du Multi-Accueil.

Ces échanges autour de l'enfant permettent de fonder la confiance nécessaire à une possible séparation.

Les parents sont accompagnés dans ce début d'aventure commune pour visiter les lieux, faire connaissance avec l'équipe, et être présentés avec leur enfant (quand il est présent).

□ *l'adaptation.*

Une période d'adaptation est nécessaire et indispensable pour tout enfant arrivant au Multi-Accueil. Cette période permet de faciliter son intégration dans la structure. Elle est progressive dans le temps. Cette période peut parfois, paraître contraignante mais elle doit permettre à l'enfant de pouvoir s'intégrer de la meilleure façon possible et contribuer ainsi à son futur bien-être au sein de la structure.

Pour faciliter le lien, l'équipe veille à ce que ce soit la même professionnelle qui soit chargée de l'adaptation, dans la mesure du possible. A l'issue de cette période, cette professionnelle ne sera plus la seule personne référente pour l'enfant et ses parents : chaque membre de l'équipe sera amené à accueillir la famille et à prendre en charge l'enfant.

Cette période d'adaptation permet :

- pour les enfants : apprendre à vivre doucement en collectivité, sans leurs parents, mais avec d'autres enfants plus ou moins grands, être accueillis par plusieurs professionnels.
- pour les parents : c'est une nouvelle organisation, une nouvelle équipe, ils s'adaptent à se séparer de leur enfant. C'est aussi la découverte d'un nouveau règlement.
- pour les professionnels : c'est la découverte d'un nouvel enfant dont nous ne savons presque rien. Grâce aux parents et à l'observation quotidienne, l'équipe va apprendre à connaître l'enfant et à l'accueillir.

Cette période importante doit permettre de créer une confiance mutuelle entre la famille et les professionnels. Mais elle doit aussi conduire les parents à faire confiance à leur enfant pour la traverser.

b) l'accueil du matin, l'arrivée au Multi-Accueil, la séparation

L'accueil est un moment fort pour tout le déroulement de la journée au Multi-Accueil (enfants et adultes confondus). L'accueil se fait en relation individuelle avec chaque enfant et parent.

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille. Ouvrir la structure aux parents, c'est permettre à l'enfant de surmonter la séparation avec son milieu familial. C'est pourquoi, les parents sont invités à accompagner leurs enfants dans la salle de vie, d'investir le lieu où celui-ci va vivre une partie de la journée.

Les professionnels utilisent un classeur de présence pour noter toutes les informations à la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence en collectivité. Son contenu, confidentiel, peut varier en fonction de l'âge de l'enfant, mais constitue un ensemble de renseignements précieux pour les parents et l'équipe permettant une continuité dans l'accueil de l'enfant.

Après ces transmissions vient le moment de la séparation. C'est toujours un moment particulier, intime qu'il n'est pas possible de prévoir. Chaque enfant peut manifester de manière différente ce qu'il ressent à ce moment-là. Pour les parents aussi ce moment peut être vécu de différentes manières. Le professionnel doit être présent pour faciliter cette étape incontournable. Par ses mots, ses gestes, son attitude, il accompagne l'enfant et le parent à se séparer pour la journée. À tout moment de la journée, l'équipe reste disponible auprès des familles qui auraient besoin d'appeler pour savoir comment se passe ce moment de collectivité.

c) Les transmissions

Les transmissions sont un moment important. Elles ont pour objectif de faire le relais entre la sphère familiale et la sphère du Multi-Accueil. Ce qui est essentiel, c'est la continuité des informations pour que l'accompagnement du jeune enfant perdure dans la journée, puis au fil de l'année.

Les transmissions du matin permettent aux professionnels de prendre des informations sur la nuit, la semaine que l'enfant vient de passer (pour un enfant qui ne vient qu'une fois par semaine par exemple). Les échanges, sont la plupart du temps, basés sur le rythme de l'enfant, ses besoins primaires. C'est aussi l'occasion d'échanger sur l'enfant dans sa globalité : « il revient d'une semaine de vacances chez ses grands-parents qu'il ne voit pas souvent, et depuis il ne veut plus dormir... ».

Ce genre d'informations est essentiel pour les professionnels qui vont pouvoir poursuivre l'observation et s'adapter aux réactions de l'enfant.

Les transmissions du soir permettent aux parents d'avoir une continuité sur la journée que l'enfant vient de passer en collectivité. Le plus souvent, il y a les « basiques » (manger/dormir/éliminer), mais il est aussi intéressant d'ajouter le jeu, la découverte, les attitudes, les apprentissages du langage, les intérêts pour tel ou tel jeu... Elles permettent de faire le lien pour l'enfant qui entend ce qu'on dit sur sa journée : le parent et le professionnel incluent l'enfant dans la discussion. Lors de ces transmissions, il est indispensable pour l'équipe de faire part des éléments positifs comme négatifs. Dans ce dernier cas, il est primordial d'avoir le soutien des parents qui permettra un lien, une continuité réelle entre la structure et la maison.

d) les soins d'hygiène corporels, le change.

Les objectifs sont :

- respect des besoins individuels
- respect de la diversité des développements physiologiques
- assurer le bien-être
- favoriser l'autonomie de l'enfant
- respecter le corps et l'intimité
- respecter la découverte corporelle
- verbaliser ce que l'on va faire / ce que l'on fait

Pour le change, les couches des enfants sont fournies par la structure et sont changées régulièrement. Chaque enfant possède une crème pour le siège (amenée par les parents) qui peut être appliquée en cas d'érythème fessier par l'agent en charge de l'enfant. C'est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées. Les enfants sont sollicités pour participer à ce temps de change (déshabillage, mouvement du corps qui facilite la mise en place de la couche) et le professionnel s'adapte particulièrement à l'enfant, en fonction de son développement moteur, de sa posture, de son humeur.

Pour les plus grands, l'acquisition de la propreté diurne se fait au rythme de l'enfant, en collaboration avec les parents. Il est essentiel que cet apprentissage se fasse en fonction du développement moteur, psychique, physiologique, neurologique de chaque enfant. Des toilettes (à leur hauteur) sont à disposition des enfants qui en auraient besoin, et cela, sans que les professionnels n'aient besoin d'intervenir ou de solliciter l'enfant. Les enfants sont ainsi acteurs de leur apprentissage sans contrainte de la part des professionnels.

Le lavage des mains est demandé aux enfants après leur passage aux toilettes.

e) le repas/ le goûter

Les objectifs pour le repas :

- Respect des besoins individuels.

- Respect de la diversité des rythmes biologiques.
- Partager un moment convivial.
- Respecter les goûts de l'enfant.
- Verbalisation autour de l'alimentation et du repas.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant, la découverte de la nourriture et des outils.
- Apprentissage des règles de politesse : « s'il te plaît » « merci »

C'est avant tout un moment de plaisir convivial et privilégié. Le temps du repas est l'occasion de partager, de découvrir, d'échanger et de se socialiser.

A l'accueil de l'enfant, les transmissions parents /professionnelles sont indispensables pour pouvoir respecter au mieux son rythme alimentaire.

Le repas s'effectue en petits groupes selon l'âge de l'enfant, en arrivée échelonnée.

Les bébés sont conviés au premier service de restauration vers 11h. Ils sont installés dans des sièges ou sur des petites chaises à barreaux selon leur développement. Leurs mains sont lavées au gant avant le début du repas. Le repas est individualisé, et au fil du temps les enfants sont encouragés à essayer de manger seuls s'ils en manifestent le désir.

Le groupe des moyens arrive en même temps. Ils sont installés à table après avoir lavé leurs mains. Un professionnel les accompagne et les aide si nécessaire.

Enfin vers 11h30, quand les plus jeunes ont terminé et quitté la salle de restaurant, les grands s'installent à table après avoir lavé leurs mains et pour certains être passés aux toilettes. A table, un adulte est présent auprès d'eux pour les servir, les aider si besoin.

Le rythme et les goûts de chaque enfant sont respectés. Le rôle des professionnels est de susciter l'envie de goûter, d'apprendre à l'enfant à manger et à boire au verre seul progressivement. Elles veillent également à l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Les mains et la bouche des petits et grands sont lavées aussi à la fin du repas et du goûter.

Le déjeuner et le goûter sont fournis par la structure.

Les repas sont livrés par une société de restauration et réchauffés sur place par le personnel dans le respect de normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Le lait 2^{ème} âge est fourni par la structure, un seul type de lait est prévu. En cas de spécificité les parents seront priés de fournir une boîte fermée, non entamée et notée au nom de l'enfant.

Par ailleurs, pour des raisons d'hygiène, les biberons préparés à l'avance ne sont pas acceptés, de même que les briques de lait déjà ouvertes.

Pour des régimes spécifiques nécessitant l'introduction d'aliments extérieurs, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire, la famille doit amener le repas en respectant la chaîne du froid (sac isotherme).

Il est proposé aux familles de fêter l'anniversaire de leur enfant. Ce temps de partage est important pour l'enfant. Pour des raisons de traçabilité, il est demandé aux familles d'apporter un gâteau de type industriel.

f) le sommeil et le repos.

Les objectifs :

- Respect des besoins individuels.
- Respect de la diversité des rythmes biologiques (besoin physiologique vital).
- Verbalisation de ce que l'on va faire/de ce que l'on fait avec l'enfant.
- Favoriser les conditions propices à l'endormissement, au sommeil de qualité.
- Accompagner l'enfant de manière individuelle, dans ses repères, ses rituels ;
- Favoriser les transitions (endormissement, réveil...).
- Socialisation : dortoirs collectifs, notion des autres (respect...).
- Assurer le bien-être, la détente de chaque enfant

Même en collectivité, il est important de respecter le rythme de chaque enfant.

C'est un temps de réparation physique et psychique indispensable pour l'enfant.

En fonction de l'âge et des enfants, les besoins sont différents. Par l'observation et les besoins recueillis auprès des parents, les professionnelles repèrent les signes de fatigue et leur proposent un moment de repos.

L'équipe veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme s'il ne veut pas dormir. Il retrouve son lit, sa peluche, son doudou ou sa tétine. Avant d'aller se coucher, l'enfant est mis en pyjama, et joue calmement.

Un adulte reste dans le dortoir pour sécuriser l'enfant au moment de l'endormissement mais aussi après. Il est ainsi prêt à intervenir en cas de réveil « précoce » ou de réveil soudain. Des lits bas permettent aux plus grands de se lever seuls en fin de sieste. Chacun se réveille et se lève à son rythme avec l'assurance de trouver un câlin à son réveil s'il en manifeste le besoin.

Le temps de sommeil n'est pas limité. Dès qu'un enfant est réveillé, il est levé pour satisfaire son désir d'éveil et de vie sociale. Toutefois le temps de la sieste de l'après-midi se passe entre 13h et 15h, mais les besoins des enfants sont respectés (besoin de se coucher plus tôt, de se lever « tard »).

g) l'accueil du soir, le départ et les retrouvailles

L'accueil « du soir » est à la fois un moment de séparation et un moment de retrouvailles. L'enfant, qui a été présent en collectivité a construit sa journée (ou sa demi-journée) : il a joué, il a dormi, il a mangé, il a créé des liens avec d'autres enfants, a échangé avec les professionnels...

Au moment où son parent arrive pour venir le chercher, l'enfant doit se séparer de tout ce qu'il a mis en place. Cela peut être un temps délicat pour lui, il peut parfois crier, pleurer, se plaindre de la présence de son parent. L'accueillant est là pour accompagner l'enfant dans cette séparation afin qu'il puisse retrouver son parent et construire un autre moment avec lui. Pour l'enfant et son parent c'est un moment fort en émotions : ils se retrouvent après un moment relativement long de séparation. Une multitude de choses sont arrivées au multi-accueil et c'est grâce aux transmissions que la journée va pouvoir prendre son sens pour les parents. Par ses transmissions individuelles l'accueillant assure une continuité entre la collectivité et la maison.

h) l'éveil.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité.

Pendant son temps de présence en collectivité, et notamment durant les jeux et activités, les enfants apprennent les règles, les limites, la patience, le partage...parfois de l'agressivité peut ressortir. Les professionnels sont là pour accompagner l'enfant, lui rappeler les règles, aussi souvent que nécessaire : ce qui est possible de faire, ou de ne pas faire, avec les enfants et les adultes. C'est grâce à ce cadre cohérent, rythmé de limites, que l'enfant va pouvoir s'épanouir.

Au sein du multi-accueil, les activités proposées aux enfants peuvent être libres, ou « dirigées ». Cela dépend de l'âge de l'enfant, et des moments de la journée. Les activités sont toujours proposées aux enfants mais ne sont jamais imposées.

Les objectifs des activités et des jeux sont :

- favoriser la découverte, l'autonomie, le plaisir
- laisser l'enfant apprendre par le jeu
- organiser l'espace en fonction du développement psychomoteur de l'enfant (l'aménagement des espaces de jeux a été pensé par l'équipe)
- organiser une alternance de jeux libres et d'activités tout au long de la journée
- proposer des jeux pour un groupe d'enfants ou pour plusieurs enfants qui veulent jouer seuls
- faire évoluer les jeux à disposition des enfants

- respecter le temps de découverte et de manipulation
- axer les jeux d'éveil des bébés sur la sensorialité
- favoriser le plaisir de jouer seul ou avec un adulte
- respecter qu'un enfant semble « ne rien faire » à un moment dans sa journée

Les temps d'éveil sont partagés entre :

- *Les activités motrices* permettant de développer des aptitudes physiques (coordination des mouvements, équilibre) et d'offrir un espace à l'enfant qui va lui permettre de « se défouler », et ainsi d'extérioriser ses émotions.
- *Les jeux éducatifs* pour le développement de la motricité fine, l'imagination et la créativité (jeux symboliques, manipulation...)
- *L'éveil culturel, musical et sensoriel* : autour des livres, des histoires racontées par l'adulte, des comptines et chanson ; de la pâte à modeler ou pâte à sel, de la manipulation de semoule pour développer le côté sensoriel.

Dans le groupe des bébés-moyens, les activités sont plutôt d'ordre sensoriel, moteur que « dirigées ».

En début d'année scolaire, les activités proposées sont essentiellement libres, les professionnels devant accueillir les nouveaux enfants en adaptation.

Et en fin d'année scolaire, les activités dites dirigées sont toujours proposées mais dans le jardin dans lequel les enfants peuvent aussi profiter des vélos, toboggans...

i) Les moments festifs

L'année est rythmée par des moments de fêtes qui sont des jours exceptionnels. Ce sont des moments chaleureux avec les enfants et les parents. C'est l'occasion d'échanges entre les parents et le personnel du Multi-Accueil :

- Les anniversaires sont fêtés : les parents de l'enfant concerné peuvent apporter un gâteau (de type industriel pour la traçabilité), du jus de fruits. L'enfant souffle ses bougies en compagnie de ses camarades.
- Pâques conduit les enfants dans le jardin à la recherche d'œufs qui seront déposés dans un objet fabriqué par les enfants et rapportés à la maison.
- Une adaptation à l'école maternelle est organisée pour les plus grands (uniquement à l'école de Viarmes). Ils y passent une matinée par petit groupe de 5/6 enfants.
- Une kermesse est organisée à la fin de l'année scolaire. C'est une fête où sont réunis dans le jardin les enfants accueillis par le multi-accueil, les frères et sœurs et les parents autour de stands de jeux et de pâtisseries.
- En décembre une compagnie de théâtre présente un spectacle particulièrement adapté aux jeunes enfants. Et le père Noël n'oublie pas les enfants du multi-accueil et leur apporte des friandises.

Ces temps festifs rythment l'année, les saisons qui changent, et permettent aux enfants de mieux appréhender le temps qui passe.

Ils ont la possibilité de faire des activités autour de ces différents thèmes.

En dehors de ces temps, l'équipe organise de petits projets où l'enfant est acteur de ses jeux et de la finalité de ses créations.

2.5) Le travail d'équipe.

a) les réunions

- Des réunions d'équipe sont organisées par la directrice, au rythme d'une par trimestre. Elles permettent à l'ensemble des professionnels d'aborder l'organisation du service et la

mise en place de nouveaux projets. C'est un temps essentiel qui va permettre une cohésion de groupe et une ligne directrice pour la période qui va suivre.

- Des réunions « point enfant » : au rythme d'une par mois pour chaque groupe d'âge. Elles favorisent les échanges autour des enfants, d'aborder l'accueil des enfants en général ou d'un enfant en particulier, et d'envisager les moyens à mettre en œuvre.
- Des réunions éducatives préparées et animées par l'Éducatrice de Jeunes Enfants en lien avec la directrice, au rythme d'une par « période scolaire » (période comprise entre chaque fermeture pour congés). Elles doivent permettre de faire le point régulier sur l'organisation du travail en lien avec le projet éducatif, sur les projets à mettre en place.

Ces échanges doivent permettre aux professionnelles de partager et de prendre du recul par rapport à certains moments, certaines pratiques du quotidien, pour ainsi les analyser ensemble et tenter de les modifier ou de les améliorer.

b) la formation continue.

Elle concerne chaque agent et est une démarche concertée avec la collectivité.

Des formations sont proposées par le CNFPT. L'agent peut s'y inscrire en fonction de ses besoins et des objectifs fixés par sa hiérarchie en termes de compétences.

III. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES.

1. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.

Le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La structure est fermée 10 (ou 11) semaines par an pendant les congés scolaires (1 semaine en hiver, 1 semaine au printemps, 5 (ou 6) semaines en été, 1 semaine à la Toussaint et les 2 semaines des vacances de Noël).

La structure est fermée les week-end, jours fériés et certains ponts de jours fériés.

Les dates pour l'année scolaire sont données aux familles lors de l'entretien d'inscription.

La capacité de la structure est de 39 places.

Elle accueille les enfants âgés de 10 mois révolus à l'entrée à la l'école maternelle.

Les places journalières sont réparties ainsi :

- 5 places pour les enfants âgés de 10 à 15 mois
- 34 places pour les enfants de + de 15 mois

2. MODALITES D'ADMISSION.

2.1) L'affectation des 39 places :

- ❑ 20 places sont réservées pour un accueil sur 5 jours
- ❑ 19 places restantes sont pour un accueil inférieur à 4 jours (4, 3, 2 ou 1 jour ou en $\frac{1}{2}$ journée)

La priorité de l'accueil est donnée aux enfants **dont les parents sont domiciliés à Viarmes.**

Il est précisé que 10 places (soit l'équivalent de 400h hebdomadaires) sont réservées pour les enfants de la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France.

L'accueil régulier sur 5 et 4 jours par semaine est ouvert en priorité aux familles dont :

- ❑ les 2 parents, ou le parent isolé, travaillent à temps plein
- ❑ les 2 parents, ou le parent isolé, suivent une formation ou des études équivalentes à un temps plein
- ❑ l'enfant fréquentant déjà la structure et dont les parents remplissent l'une des deux conditions ci-dessus.

L'accueil inférieur à 4 jours est ouvert selon les différents modes d'accueil en fonction des places disponibles, sauf pour le mode d'accueil exceptionnel ou d'urgence qui sera étudié au cas par cas.

L'accueil des enfants au Multi-Accueil est réservé en priorité aux familles domiciliées sur Viarmes ou les communes de la Communauté de Communes.

Le personnel travaillant auprès des enfants au Multi-Accueil ne peut bénéficier d'un accueil pour ses enfants. À titre exceptionnel, ces enfants pourront être accueillis en occasionnel ou en urgence.

Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée. De même les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle peuvent être accueillis au Multi-Accueil (conformément à l'article L214-7 du Code de l'Action, de la Santé et de la Famille)

2.2) Les critères d'attribution des places

La Commission d'Attribution des Places est placée sous la présidence de Monsieur le Maire de Viarmes, assisté du Maire-Adjoint chargé de la Petite Enfance, avec l'aide technique de la directrice de la structure, étant précisé qu'un représentant de la Communauté de Communes sera convié pour l'étude des dossiers communautaires.

Sa mission consiste à étudier les dossiers de préinscription et à procéder à l'attribution des places aux familles.

L'attribution des places est fixée selon les critères suivants :

- Lieu de résidence ⁽¹⁾
- Ancienneté de la demande (date de la préinscription)
- Places disponibles par tranches d'âge et le temps d'accueil souhaité
- Situation des familles (conditions de vie et/ou travail, faiblesse des revenus) conformément à l'article L214-2 et L214-7 du Code de l'Action, de la Santé et de la Famille.

La Commission siège une fois par an, à la fin du mois de mars pour les réinscriptions et les nouvelles inscriptions pour la rentrée scolaire. Elle peut être convoquée de façon exceptionnelle lors de départ ou de changement d'accueil des familles inscrites.

La décision de la Commission est notifiée par courrier courant avril aux familles.

Celles-ci disposent d'un délai de 15 jours pour répondre à la directrice. Sans réponse au terme de ce délai, la place est réattribuée automatiquement à une autre famille.

3. TYPES D'ACCUEIL PROPOSES.

- a. L'accueil régulier : il est contractualisé. Il est conclu pour une durée maximum d'une année scolaire, et est révisé pour la rentrée scolaire suivante.
Ce contrat formalise l'adéquation entre les besoins de la famille, la qualité de l'accueil de l'enfant, les moyens et les contraintes de la structure.
La famille s'engage à respecter les termes du contrat.
- b. L'accueil occasionnel : il s'agit d'un accueil ponctuel ne faisant pas l'objet d'un contrat personnalisé.
Il est accordé par la directrice de la structure dans la limite des places disponibles et sous condition d'adaptation.
- c. L'accueil exceptionnel ou d'urgence : Il est possible d'intégrer en urgence un enfant. Le caractère de l'urgence sera apprécié par la directrice de la structure en fonction des places disponibles dans la mesure où les effectifs ne doivent jamais dépasser 10% de l'agrément. Si l'accueil d'urgence se transforme en accueil régulier, un contrat personnalisé devra être mis en place entre la structure et la famille.

4. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

La ville de Viarmes concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Toutefois l'accueil de l'enfant sera soumis à un Projet d'Accueil Individualisé établi entre les parents, la structure et le médecin traitant. Son admission tiendra compte des contraintes liées à la santé et à la sécurité de l'enfant et du groupe.

(1) Les places de la Communauté de Communes seront réparties en fonction des demandes enregistrées selon la date de préinscription et en égalité par commune.

IV. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES.

1) DIRECTRICE DU MULTI-ACCUEIL, ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS.

Elle est le chef d'établissement sous couvert de l'autorité territoriale. Son rôle est de définir en collaboration avec l'équipe le projet de la structure, d'assurer le rôle d'animateur pédagogique, de susciter et d'impulser une dynamique de groupe. Elle a également la gestion administrative de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de son budget.

1.1) Principales missions.

- ❑ Conception et mise en œuvre d'un projet d'établissement
- ❑ Gestion administrative et financière (inscription des enfants, gestion des plannings, commandes de matériel, gestion de budget, facturation, encaissement...)
- ❑ Gestion des présences des enfants (statistiques mensuelles et trimestrielles...)
- ❑ Gestion du personnel et de l'équipement
- ❑ Accueil des familles et des enfants (admission, planning des adaptations...)
- ❑ Organisation du travail auprès des enfants en cohérence avec le projet défini et avec les compétences des enfants
- ❑ Observation du développement psychomoteur de l'enfant
- ❑ Aménagement de l'espace et choix du mobilier et du matériel pédagogique
- ❑ Actions de formation, d'information et d'animation auprès du personnel
- ❑ Rôle de soutien et de conseil auprès des familles
- ❑ Rôle d'interface auprès des partenaires sociaux

1.2) Conditions de travail

- ❑ Travail à temps complet
- ❑ Participation à des réunions avec la hiérarchie, avec des partenaires extérieurs

2) ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS.

Elle participe à la dynamique éducative de la structure, à l'animation d'activités proposées aux enfants, aux soins d'hygiène quotidiens (repas, change, sieste)

Elle veille à créer avec l'équipe un cadre sécurisant permettant aux enfants de s'épanouir, de développer ses capacités tout en respectant ses besoins.

Elle participe à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement.

2.1) Principales missions.

- ❑ Observation du développement psycho-affectif et moteur des enfants, et mise en place de projets/activités en lien avec leurs besoins dans le cadre des valeurs éducatives fixées par le Projet Éducatif
- ❑ Animation et mise en œuvre d'activités éducatives en collaboration avec les auxiliaires de puériculture.
- ❑ Favoriser l'éveil et le développement des enfants en fonction de leurs capacités et de leur personnalité afin de leur permettre une bonne intégration.
- ❑ Assurer l'accueil, l'orientation et la coordination de la relation aux familles.
- ❑ Accompagnement et soutien de la fonction parentale en développant une relation de coopération et de confiance avec les parents

- ❑ Identification des besoins des enfants et de leurs familles
- ❑ Aménagement de l'espace.
- ❑ Gestion du matériel éducatif et pédagogique
- ❑ Participation et mise en place des projets éducatifs en collaboration avec la directrice
- ❑ Participation aux différentes formations, aux réunions d'équipe
- ❑ Gestion des réunions « éducatives » avec l'équipe
- ❑ Organisation des manifestations
- ❑ Formation et encadrement des stagiaires.
- ❑ Se porter garant du respect du projet pédagogique et de la charte petite enfance.
- ❑ Participation à la gestion du budget de la structure.
- ❑ Sens de l'écoute, de l'observation et de l'esprit d'équipe.
- ❑ Être un relais « pédagogique » et un lien entre la vie d'équipe et la responsable de la structure.
- ❑ Nettoyage du matériel pédagogique
- ❑ Entretien du linge

2.2) Conditions de travail.

- ❑ Travail à temps complet
- ❑ Heures supplémentaires et/ou changement d'horaire en fonction des nécessités de service.
- ❑ Entretien des locaux, du linge et du matériel pédagogique

3) AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET AIDE-AUXILIAIRE (CAP PETITE ENFANCE)

Elle assure le bien-être psychoaffectif, somatique et intellectuel des enfants. Elle participe au développement physique et psychique des enfants qui lui sont confiés de façon adaptée et individualisée.

3.1) Principales missions.

- ❑ Prise en charge et suivi du groupe d'enfants (hygiène, repas, sommeil, éveil ludique...)
- ❑ Identification des besoins de chaque enfant.
- ❑ Respect d'un environnement sécurisant et accueillant en aménageant l'espace selon leur évolution et en participant au choix du matériel éducatif
- ❑ Création d'un lien de confiance avec l'enfant et les parents afin d'établir un partenariat dans la prise en charge
- ❑ Encadrement des stagiaires dont elle a la charge
- ❑ Travail en collaboration avec les autres collègues pour organiser le travail dans le respect du projet éducatif établi
- ❑ Participation aux différentes formations, aux réunions d'équipe
- ❑ Participation à l'élaboration du projet éducatif
- ❑ Nettoyage du matériel pédagogique
- ❑ Entretien du linge
- ❑ Gestion des produits d'entretien

3.2) Conditions de travail.

- ❑ Travail à temps complet
- ❑ Heures supplémentaires et/ou changement d'horaire en fonction des nécessités de service

- ❑ Entretien des locaux, du linge et du matériel pédagogique
- ❑ Remplacement ponctuel de l'agent technique

4) AGENT TECHNIQUE

L'agent a en charge l'entretien des locaux et du mobilier de la structure. Elle respecte également les règles d'hygiène et de sécurité.

4.1) Principales missions.

- ❑ Nettoyage et désinfection des locaux et du mobilier
- ❑ Vérification des produits d'entretien
- ❑ Le réchauffage des repas livrés en liaison froide en respectant les normes HACCP.
- ❑ Les tâches en lien avec les repas (préparation des chariots, de la vaisselle, nettoyage...)
- ❑ Présence auprès de l'équipe et des enfants, notamment au moment des repas

4.2) Conditions de travail et contraintes.

- ❑ Travail à temps complet
- ❑ Intervention en partie en dehors des heures de présence des enfants
- ❑ Isolement

5) LE MEDECIN REFERENT

Le médecin référent a pour mission de garantir les conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants accueillis au Multi-Accueil, en complémentarité de l'équipe pluridisciplinaire.

5.1 Principales missions

- ❑ L'application des mesures préventives d'hygiène générale, et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- ❑ Définition des protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement.
- ❑ Organisation des conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- ❑ Développement en collaboration avec le professionnel de santé, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- ❑ Vérification des conditions d'accueil permettant le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement.
- ❑ Contrôle des fiches sanitaires des enfants.
- ❑ Veille de l'intégration des enfants porteurs de handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant mise en place un Projet d'Accueil Individualisé.

5.2) Conditions de travail et contraintes.

- ❑ Vacances annualisées

6) L'INFIRMIERE REFERENTE

Son rôle est de suppléer la directrice dans les missions en lien avec la santé et l'hygiène.

6.1 Principales missions

- ❑ Suivi des dossiers médicaux des enfants inscrits (vaccinations obligatoires à jour, Projet d'Accueil Individualisé...).
- ❑ Veille des protocoles d'hygiène de la structure et vérification de la traçabilité.
- ❑ Participation à l'information aux familles sur les règles d'hygiène et de sécurité.
- ❑ Rôle de prévention et d'information auprès des familles en matière de santé, diététique...
- ❑ Rôle d'information, de formation et d'organisation auprès de l'équipe concernant les soins à l'enfant.
- ❑ Contribution à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé si nécessaire.
- ❑ Inventaire des produits d'hygiène et de soins (couches, linge, compresses, crème...)
- ❑ Participation, de façon ponctuelle à la prise en charge et au suivi du groupe d'enfants (hygiène, repas, sommeil, éveil ludique...)

6.2) Conditions de travail et contraintes.

- ❑ Vacances hebdomadaires
- ❑ Horaires variables selon les besoins

7) LES STAGIAIRES

Dans le cadre de leur cursus de formation, des stagiaires peuvent ponctuellement être accueillis au sein de la structure et seront sous la responsabilité de l'équipe éducative.

V. DEFINITION DE LA PLACE DE LA FAMILLE DANS L'ETABLISSEMENT.

1) PARTICIPATION AUX ACTIVITES FESTIVES OU PAS

Chaque année, différentes activités festives sont organisées au sein du multi-accueil avec la participation des enfants et des parents :

- Kermesse
- Visite du Père Noël
- Ateliers parents/enfants/professionnels

2) LES SORTIES

- Un spectacle de fin d'année est proposé aux enfants avec la participation d'une compagnie théâtrale, à la salle St Louis.
- L'accompagnement des enfants pour la visite à l'école maternelle.
- L'accompagnement des enfants lors d'éventuelles sorties.

3) REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information a lieu en début d'année : rappels de points de règlement, présentation des projets de la structure, diffusion d'un diaporama sur la journée des enfants....

VI. MODALITES DE RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS.

1) PARTENAIRES MUNICIPAUX :

- Direction Générale des Services.
- Service de communication : affichage
- Services Techniques
- Résidence pour Personnes Agées : action intergénérationnelle (activités, goûter)

2) ORGANISMES EXTERIEURS

- Protection Maternelle et Infantile : travail autour du lien avec familles en situation difficile par exemple
- Ecole Maternelle : lien de transition pour passage des enfants du Multi-Accueil vers l'école (visite de l'école)
- CNFPT : mise en place éventuelle de formations communes
- CAF : aide au financement de la structure par le versement de subvention/aide